



# [ conseil municipal #40 ]

Jeudi 21 décembre 2006

«*Tout Anglet sur le Net, mois après mois*»

PRESENTS : M. VILLENAVE, Maire, Président,

Mme de MENDITTE, MM. MORTALENA, VEUNAC, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, OUSTALET, MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE, Adjoint

M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, MM. DUFAU, MILLET-BARBE, Mmes DARRASSE, CANTO, LAMOTHE, BAULON, TURCAT, M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, MM. BLEUZE, SUZANNE, CAUSSIEU, LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BORDA, MM. MONDORGE, LAMOURE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire  
 Mme TAUZIAT-PAULERENA qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD  
 M. BOURGUIGNON qui a donné procuration à M. BLEUZE  
 Mme LASSERRE-DAVID qui a donné procuration à M. VEUNAC  
 M. DACOSTA qui a donné procuration à M. SUZANNE  
 M. BLANC qui a donné procuration à M. ESPILONDO  
 Mme MAURY qui a donné procuration à M. PAUL-DEJEAN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE

---oOo---

## 1 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Le Budget Primitif 2006 s'équilibre à hauteur de **49 454 900 €** à raison de :

➤ Section de Fonctionnement.....	33 809 519 €
➤ Section d'Investissement.....	15 645 381 €

VOTE :

. 29 POUR

. 9 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -  
 MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

. 1 ABSTENTION :

M. LAMOURE

ADOPTE

## 2 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2007

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Le montant total des subventions allouées aux associations s'élève à **2 704 177 €**, en augmentation de 2,24 % par rapport à 2006.

La hausse la plus significative concerne le sport. Les autres participations restent stables au niveau précédent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**3 – FIXATION DE LA SURTAXE COMMUNALE SUR L'EAU POUR 2007**

(Rapporteur : M. DUFAU)

La surtaxe communale sur l'eau pour 2007 est fixée à 0,048 € par m3.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**4 – VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2007**

(Rapporteur : M. DUFAU)

Ce budget annexe s'équilibre à raison de 217 000 € pour la section d'exploitation et 227 426 € pour la section d'investissement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**5 – CRECHE « L'ENFANT DANS LE QUARTIER » - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

(Rapporteur : Mme OUSTALET)

Une aide exceptionnelle de 21 000 € est accordée à l'association Centre Social Quintaou pour le fonctionnement de la crèche « L'Enfant dans le Quartier ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**6 – FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

(Rapporteur : Mme CANTO)

Les tarifs de participation municipale à compter de l'année 2007 sont fixés comme suit :

RESSOURCES MENSUELLES NETTES DE LA FAMILLE (référence : année N-1)	PARTICIPATION HORAIRE
. jusqu'à 2 652 €	0.56 €/h
. de 2 653 € à 2 984 €	0.29 €/h
. plus de 2 984 €	0.21 €/h

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**7 – INSCRIPTION D'UN PRODUIT IRRECOURVABLE**

(Rapporteur : M. BLEUZE)

Il a été décidé de passer en produits irrécouvrables un certain nombre de titres de recettes émis durant l'exercice 2006.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**8 – APPROBATION D'UNE MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.V.U. TXAKURRAK**

(Rapporteur : Mme TURCAT)

Suite à l'adhésion de la Commune de BIDART, les statuts modifiés du Syndicat TXAKURRAK sont approuvés.

**ADOpte A L'UNANIMITE****9 – FIXATION D'UN TARIF VENTE DE CAVURNES**

(Rapporteur : M. PONCINI)

Des caveaux urnes pouvant recueillir les cendres funéraires vont être installés. Les tarifs seront les suivants :

	CONTENANCE	15 ANS	30 ANS
Cavernes	2 à 4 urnes	400 €	600 €
Cavernes	2 à 6 urnes	700 €	1 000 €

**ADOpte A L'UNANIMITE****10 – TRAVAUX EN REGIE 2006 - DECISION MODIFICATIVE**

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il s'agit d'effectuer des virements de crédits nécessaires à la traduction comptable de travaux d'investissements. Ces virements ne modifient pas l'équilibre budgétaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE****11 – OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - APPROBATION DU BUDGET 2007**

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Comme le veut la réglementation, le Conseil Municipal doit approuver le budget prévisionnel de l'Office Municipal de Tourisme.

Ce budget a été adopté par le Comité de Direction de l'établissement le 5 décembre 2006.

Pour 2007, la section d'exploitation s'élève à **1 056 700 €** et la section d'investissement à **35 984,81 €**.

**ADOpte A L'UNANIMITE****12 – MARCHE TELECOMMUNICATIONS - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

(Rapporteur : M. CAMBLONG)

Monsieur le Maire est autorisé à lancer une procédure d'appels d'offres pour le renouvellement des marchés télécommunication (abonnements téléphoniques, téléphonie mobile,...) et à signer le marché avec les sociétés retenues.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **13 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AUX PERSONNES PUBLIQUES OU PRIVEES - FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT**

(Rapporteur : Mme DARRASSE)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, Monsieur le Maire est autorisé à amortir les subventions d'équipement selon le schéma suivant :

→ Subvention versée à une personne de droit public :

. subvention inférieure à 5 000 €.....	1 an
. subvention supérieure à 5 000 €.....	5 ans

→ Subvention versée à une personne de droit privé :

. subvention inférieure à 5 000 €.....	1 an
. subvention supérieure à 5 000 €.....	5 ans

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **14 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il s'agit de modifications de détails qui s'équilibrent entre les dépenses et les recettes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **15 – ENSEIGNEMENT PUBLIC - CREDIT AUX TROIS ECOLES BILINGUES**

(Rapporteur : Mme TURCAT)

Un crédit supplémentaire est accordé à chacune des trois classes bilingues, pour un montant total de 1 200 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **16 – ENSEIGNEMENT PUBLIC - CREDIT ENFANCE INADAPTEE (C.L.I.S. et R.A.S.E.D.)**

(Rapporteur : M. OLIVE)

La Commune accorde aux établissements publics d'enseignement élémentaire qui ont une C.L.I.S. ou un R.A.S.E.D. des crédits pour l'enfance inadaptée (305 € par classe concernée), pour un montant total de 1 830 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **17 – ENSEIGNEMENT PUBLIC - REPARTITION DES CREDITS**

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Fournitures scolaires :

- 40,10 € par élève pour les écoles élémentaires
- 35,40 € par élève pour les écoles maternelles

Fournitures de matériel sportif :

- 3,10 € par élève pour les écoles élémentaires

Fournitures de matériel sportif et de petits équipements :

- 5,70 € par élève pour les écoles maternelles

**ADOpte A L'UNANIMITE****18 – ENSEIGNEMENT PUBLIC - REPARTITION SUBVENTIONS SORTIES ET PROJETS PEDAGOGIQUES**

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Pour les écoles élémentaires	10 à 12 classes	700 € par école
	2 à 9 classes	610 € par école
Pour les écoles maternelles	5 et 6 classes	457 € par école
	2 à 4 classes	305 € par école

Le montant total de ces subventions s'élève à 7 374 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE****19 – ATTRIBUTION DES BOURSES SCOLAIRES**

(Rapporteur : Mme TURCAT)

Les tranches des quotients familiaux servant de barème pour l'attribution des bourses aux étudiants anglois sont augmentées d'environ 5 %.

**ADOpte A L'UNANIMITE****20 – RESILIATION DU BAIL S.A.R.L. « ADOUR PYRENEES LOCATION » - 32, AVENUE DE BAYONNE**

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Afin de libérer définitivement la parcelle CN 266 qui sert d'emprise au projet d'Equipeement culturel, il est décidé de résilier le bail commercial dont bénéficiait jusque là ADOUR PYRENEES LOCATION. L'indemnité d'éviction est fixée à 190 000 €.

**VOTE :**

. 29 POUR

. 9 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -  
MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

. 1 ABSTENTION :

M. LAMOURE

**ADOpte**

**21 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

(Rapporteur : M. DUFAU)

Le rapport complet est mis à la disposition du public au Bureau d'Etudes Voirie Environnement des Services Techniques Municipaux.

**VOTE :**

. 30 POUR

. 9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

**ADOPTE**

**22 – FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE COMBUSTIBLES POUR L'ANNEE 2007 - PROCEDURE ADAPTEE**

(Rapporteur : M. SUZANNE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société ALVEA un marché à bons de commande d'un an, pour l'acquisition en vrac des carburants et combustibles.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**23 – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'ALLEE DES ORCHIDEES**

(Rapporteur : M. PONCINI)

Après enquête publique et au vu de l'avis favorable du commissaire enquêteur, l'Allée des Orchidées est classée dans le Domaine public communal.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**24 – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'ALLEE DE PEYRE**

(Rapporteur : M. PONCINI)

Après enquête publique et au vu de l'avis favorable du commissaire enquêteur, l'Allée de Peyré est classée dans le Domaine public communal.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**25 – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'ALLEE DE GRAND CHAMP**

(Rapporteur : M. PONCINI)

Après enquête publique et au vu de l'avis favorable du commissaire enquêteur, l'Allée du Grand Champ est classée dans le Domaine public communal.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**26 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

(Rapporteur : M. MORTALENA)

L'étude de faisabilité ANAH a notamment identifié un objectif global de 210 logements à réhabiliter. Pour inciter les propriétaires bailleurs à s'engager dans des programmes locatifs à loyer maîtrisé et prendre en compte l'importance sociale de la demande des propriétaires occupants, la Ville participera (primes d'adaptation des logements et aides aux travaux) à hauteur de 135 000 € durant les trois ans de l'opération.

**ADOpte A L'UNANIMITE****27 – CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE - NOUVEAU DISPOSITIF DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la CAF un contrat « Enfance et Jeunesse » ( qui remplace les contrats « Enfance » et « Temps Libre ») pour une durée de 4 ans , renouvelable par reconduction expresse.

**ADOpte A L'UNANIMITE****28 – RESSOURCES HUMAINES - JOURNEE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES**

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Sous réserve de l'avis du comité technique paritaire, le premier lundi du mois de mars (dit « lundi des fêtes d'Anglet ») se substitue au lundi de Pentecôte comme journée de solidarité des services municipaux.

**VOTE :**

. 30 POUR

. 9 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

**ADOpte****29 – RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Suite aux réformes statutaires introduites par décret, le tableau des emplois enregistre un reclassement d'agents de catégories A, B et C. Le tableau des emplois tient par ailleurs compte de la réussite à concours ou examens de certains agents municipaux et de l'intégration dans la Fonction publique Territoriale de certains agents non titulaires. Au total, 622 postes figurent au tableau des emplois.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**30 – DONS POUR LA COLLECTION MUNICIPALE**

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Plusieurs artistes (Claude Viseux, Vincent Verdeguer, Solange Toutenuit, Luz Thomas de la Gandara Marquise de Baroja), invités par la Ville à exposer, ont en remerciement, fait don d'œuvres pour la Collection municipale.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

ANGLET, le 22 DECEMBRE 2006.

Le Maire,